

BARÈME D'HONORAIRES 2026 / 2027

Transaction — Vente Habitat / Entreprise

Modalités (tranche)	% Forfait à la charge du vendeur ou de l'acquéreur	Pendant la durée de l'exclusivité
Inférieur à 100 000 €	9 % TTC du prix de vente <i>Rémunération forfaitaire minimale de 7 500 € TTC</i>	8.1 % TTC
De 100 000 € à 180 999 €	8 % TTC du prix de vente	7.2 % TTC
De 181 000 € à 230 999 €	7 % TTC du prix de vente	6.3 % TTC
De 231 000 € à 300 999 €	6 % TTC du prix de vente	5.4 % TTC
De 301 000 € à 449 999 €	5 % TTC du prix de vente	4.5 % TTC
À partir de 450 000 €	4 % TTC du prix de vente	3.6 % TTC
Terrain nu	10 % TTC maximum du prix de vente <i>Rémunération forfaitaire minimale de 7 500 € TTC</i>	9.0 % TTC

Transaction — Location Habitat

	Zone Non Tendue	Zone Tendue
Montant des honoraires de location à la charge du LOCATAIRE		
Visite, constitution du dossier du locataire et rédaction du bail	8,00 €	10,00 €
Constat d'état des lieux d'entrée contradictoire	3,00 €	3,00 €
Montant des honoraires de location à la charge du BAILLEUR		
Visite, constitution du dossier du locataire et rédaction du bail	8,00 €	10,00 €
Constat d'état des lieux d'entrée contradictoire	3,00 €	3,00 €

Honoraires de rédaction d'actes — Habitat

- Renouvellement de bail avec déplaçonnement
(Part locataire + part propriétaire partagés) **270,00 € TTC**
- Rédaction de bail + annexes
(Part locataire + part propriétaire partagés) **320,00 € TTC**
- Rédaction d'avenant de bail
(À charge du demandeur) **220,00 € TTC**

BARÈME D'HONORAIRES 2026 / 2027

Transaction — Location Entreprise

Honoraires de location — Murs de commerce ou bureau

(Recherche, négociation, rédaction de bail et état des lieux) :

- Bail commercial
- Bail professionnel et associatif **20 % H.T.**
- Bail dérogatoire au statut des baux commerciaux

Calculés sur le loyer annuel hors taxes et hors charges — Minimum forfaitaire 1 000 € H.T.

Hors missions de recherche de locataire ou de négociation **10 % H.T.**
Calculés sur le loyer annuel hors taxes et hors charges

Honoraires de location — Garage ou entrepôt

(Recherche, négociation, rédaction de bail et état des lieux) :

- Bail de droit commun (ex : bail de stockage, de stationnement, ...) **15 % H.T.**

Calculés sur le loyer annuel hors taxes et hors charges — Minimum forfaitaire 800 € H.T.

Honoraires de rédaction d'actes — Entreprise

Bail commercial ou son renouvellement **1 000,00 € H.T.**
(à la suite d'un précédent bail dérogatoire : 600,00 € H.T.)

Bail professionnel **600,00 € H.T.**

Bail dérogatoire au statut des baux commerciaux **600,00 € H.T.**

Avenant de bail commercial, professionnel ou dérogatoire **200,00 € H.T.**

Projet de bail commercial, professionnel ou dérogatoire **300,00 € H.T.**
(Déductibles des honoraires de transaction de location ultérieurs)

Cession de droit au bail commercial + état des lieux **2 500,00 € H.T.**

Protocole de résiliation amiable de bail **200,00 € H.T.**

Constat d'état des lieux contradictoire d'entrée ou de sortie (selon surface)
Plafond **300,00 € H.T.**

Vente d'un fonds de commerce ou d'un droit au bail : cf. tableau TRANSACTIONS

BARÈME D'HONORAIRES 2026 / 2027

Honoraires de Gestion Courante

Honoraires de gestion courante

Etat préparatoire à l'aide à la déclaration des revenus fonciers

à partir de 4 % H.T.
offert

Honoraires complémentaires

En cas de travaux ou interventions approuvés par le mandant

Jusqu'à 400 € HT — forfait de 20 € HT	21,70 € TTC
Supérieur à 400 € HT sur le montant TTC des travaux (5 % HT)	5,42 % TTC
Assistance représentation livraison logement neuf, suivi administratif et technique	135,00 € TTC
Déclaration de sinistre, représentation à expertise et suivi juridique et administratif	150,00 € TTC
Clôture de compte de gérance, fin de gestion (par lot principal)	50,00 € TTC
Représentation à assemblée générale de copropriété	50,00 € TTC

Assurances facultatives optionnelles

Garanties des risques locatifs

(Kit « loyers impayés + détériorations immobilières + protection juridique »)

Calculés sur le quittancement (loyer + charges + taxes) et sans franchise

2,95 % TTC

Pour toute autre prestation nouvelle ou non prévue ci-dessus, le mandataire aura droit à une rémunération spécifique, qui, à défaut d'avenant au mandat, sera calculée au temps passé sur la base des vacations horaires aux heures ouvrables.

Heures ouvrables :

Lundi–vendredi 08h30–12h00 et 13h30–17h30, toute l'année sans interruption

95,00 € H.T. / vacation

Heures non ouvrables (intervention possible de M. Jean-Charles Le Rol) :

07h00–08h30, 12h00–13h30 et 17h30–20h00

130,00 € H.T. / vacation

Cabinet fermé le samedi et le dimanche.

Les honoraires des prestations particulières sont susceptibles d'évoluer chaque année, d'après le barème affiché dans les locaux du mandataire.